

RCS : DIJON  
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 80129  
Numéro SIREN : 449 434 737  
Nom ou dénomination : V2G PAYSAGES

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2019 sous le numéro de dépôt 6738

**BILAN SIMPLIFIÉ**

1

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Néant

Désignation de l'entreprise **S.A.R.L. V2G PAYSAGES**

Adresse de l'entreprise **8 Rue de l'Abreuvoir**

**21190 PULIGNY MONTRACHET**

**Certifié Conforme**

Numéro SIRET \* **4 4 9 4 3 4 7 3 7 0 0 0 1 0**

Durée de l'exercice en nombre de mois \* **1 2**

Durée de l'exercice précédent \* **1 2**

				Exercice N clos le <b>3 1 1 2 2 0 1 8</b>		Exercice N-1 clos le <b>3 1 1 2 2 0 1 7</b>		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016	2 545	1 937	608		
	Immobilisations corporelles *	028	030	136 970	110 299	26 671	17 446	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	60		60	40	
	<b>Total I (5)</b>	044	048	139 575	112 236	27 339	17 486	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	55 808		55 808	76 783	
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	177 683	31 101	146 583	80 458
		Autres * (3)	072	074	19 817		19 817	23 613
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	6 680		6 680	1 456	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		<b>Total II</b>	096	098	259 988	31 101	228 887	182 310
		<b>Total général (I+II)</b>	110	112	399 563	143 337	256 226	199 796
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET 1</b>	<b>Exercice N-1 NET 2</b>			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 500		7 500		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		750		750		
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		2		2	
	Report à nouveau	134		17 644		(17 277)		
	Résultat de l'exercice	136		35 929		34 921		
	Provisions réglementées	140						
		<b>Total I</b>	142		61 825		25 896	
	Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		46 105		42 610		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		83 033		62 143		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	169	172	16 608		57 302		
	Produits constatés d'avance	174				11 844		
		<b>Total III</b>	176		194 401		173 900	
		<b>Total général (I + II + III)</b>	180		256 226		199 796	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		4 844		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		18 165		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

RJP

**② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaires obligatoires (article 203 septies des lois de finances)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le								Exercice N-1 clos le							
		S.A.R.L. V2G PAYSAGES		1 3 1 1 2 2 0 1 8				1 3 1 1 2 2 0 1 7				Néant							
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>																			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209				210					192 623				389 513		
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires					214					410 433				128 774		
								218				49 155			13 403				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222										
	Production immobilisée *								224				3 508						
	Subventions d'exploitation reçues								226								4 604		
	Autres produits								230				7 886				8 918		
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>								232				663 604				545 213		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234										
Variation de stock (marchandises) *								236											
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238					260 553				231 943		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240					(3 812)				(2 765)		
Autres charges externes *		} (dont crédit bail : - mobilier 14 349 - immobilier )							242					164 924				109 212	
									244					2 807				2 239	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243		390			244								2 239	
Rémunérations du personnel *									250				146 071				121 625		
Charges sociales (cf. renvoi 380)									252				52 225				38 929		
Dotations aux amortissements *									254				8 313				12 609		
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259				262					1 583				100		
		} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260														
			<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>							264				632 662				513 891	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>								270				30 942					31 322		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)							280				542					1		
	Produits exceptionnels (IV)							290											
	Charges financières (V)							294				1 446					3 252		
	Charges exceptionnelles	} dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347				300					225				821	
			} dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348													
	Impôts sur les bénéfices *								306					(6 117)				(7 671)	
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>								310				35 929					34 921	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312				35 929	314						
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318											
	Provisions non déductibles *							322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324					(6 117)						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opco-cts d'associés	} 247							330					648					
			} écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*				248												
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								251										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999										
	DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																997	
Entreprise nouvelles (44, septies)		986		Zone franche urbaine (44, septies et octies A)	987		Zones de reconstruction de la défense (44, septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44, septies)	138						342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	991		Pôles de compétitivité bas CICE (art 44, septies)	990								
Divers (44, septies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44, septies)	992						350		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"																			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>								Bénéfice col. 1				352				30 460	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								Déficit col. 2				356							
Déficits antérieurs reportables : * 1.7.6.1 dont imputés sur le résultat :																		360	17 615
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>								Bénéfice col. 1				370				12 845	372		

86

## ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

V2G PAYSAGES  
8 RUE DE L'ABREUVOIR  
21190 PULIGNY MONTRACHET

Représentée

par son représentant légal (Qualité et identité)

M.VIOLOT GUILLEMARD STEPHANE  
GERANT

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

Signature

M.VIOLOT GUILLEMARD STEPHANE

**SARL V2G PAYSAGES**  
8, Rue de l'Abreuvoir  
21190 PULIGNY MONTRACHET  
03 80 21 39 86 / 06 12 94 02 10  
contact-beaune@v2g-paysages.com  
RCS DIJON 449 434 737 00010 - RM 21

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-dessous

VSC PAYSAGES  
8 RUE DE L'ARREVOIR  
21100 PULIGNY-MONTRACHET

Représentée

par son représentant légal (Cofin, et identité)

M VIOLOT GUILLEMERD STEPHANE

GERANT

- Certifier que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux  
comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'association unipersonnelle, par ce dernier

Signature

M. VIOLOT GUILLEMERD STEPHANE

**V2G PAYSAGES**

**Société à Responsabilité Limitée**

**Au capital de 7 500 euros**

**Siège social : 8 rue de l'Abreuvoir**

**21190 PULIGNY MONTRACHET**

**R.C.S. 449 434 737 DIJON**

## **Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 24 avril 2019**

L'an deux mille dix neuf

Le vingt-quatre avril

A 19 heures

Monsieur VIOLOT GUILLEMARD Stéphane

Démourant 8 rue de l'Abreuvoir, 21190 PULIGNY MONTRACHET

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 25 euros chacune émises par la Société à Responsabilité Limitée V2G PAYSAGES au capital de 7 500 euros,

Associé unique et seul gérant de ladite Société :

### **A préalablement exposé ce qui suit**

- En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur VIOLOT GUILLEMARD Stéphane, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

### **A pris les décisions suivantes portant sur**

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- L'affectation des résultats dudit exercice.
- La constatation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

### **1 Première décision**

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'il les a établis, et se soldant par un bénéfice de 35 929.23 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

## 2 Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- Bénéfice de l'exercice : 35 929.23 euros

Intégralement affecté au :

- Report à nouveau : 35 929.23 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Associé unique rappelle que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices (en euros) :

Exercice clos le	Dividende net par action
31 décembre 2015	0
31 décembre 2016	0
31 décembre 2017	0

## 3 Troisième décision

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions suivantes :

- La rémunération du gérant sera pour l'année à venir de 1 200 euros mensuels nets hors primes et hors prélèvements sociaux
- Il sera remboursé au gérant sur justificatif toutes sommes engagées par lui pour le compte de la société.
- Les intérêts de compte courant pour l'exercice 2018 lui seront versés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'il y a lieu.

## 3 Clôture

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Puligny, le 24 avril 2019,

VIOLOT GUILLEMARD Stéphane,  
Gérant

